



« **Il y a deux tables de négociation : l'une avec les organisations syndicales, l'autre avec le ministère** ». Voilà comment le chef de file employeur de la délégation patronale AXESS commence cette réunion. Mais avec qui la négociation a-t-elle réellement lieu ? La réponse est simple : le ministère. **C'est le gouvernement qui dicte les règles en tenant les cordons de la bourse.**

« *L'enveloppe pour une CCUE peut augmenter à condition d'avancer assez vite. Objectif fin 2023, pour la classification/rémunération. C'est seulement à cette condition que le Ségur pour tous pourrait se mettre en place.* » **C'est le chantage du Ministère.**

Mais comment ces 183 euros seront-ils intégrés et identifiés dans les classifications ? Pas de réponse ! Quelle reconnaissance des qualifications ? Comment sera prise en compte l'ancienneté ? Comment seront traités les acquis actuels dans chaque convention collective ? Réponse d'AXESS : « *nous travaillons sur un logiciel dont les algorithmes vont nous permettre de faire un chiffrage pour le ministère.* » **Notre secteur est en train de pourrir et cette réponse n'est pas acceptable. La négociation se fait à l'envers : les représentants d'employeurs discutent avec le ministère avant de trouver un accord avec les organisations syndicales.** Les négociateurs d'AXESS sont à mille lieues des préoccupations des salariés du secteur et des besoins de nos établissements.

Depuis plusieurs mois, la CGT avec les autres organisations syndicales portent un accord : **183 euros pour tous et tout de suite**, que les employeurs refusent de signer. Tant que ce préalable n'est pas accepté, nous ne pouvons pas avancer dans les négociations sur la CCUE.

Depuis des années, la CGT porte l'idée d'une convention unique étendue de haut niveau qui permettra d'arrêter le *dumping* social dans notre secteur, mais nous ne pouvons entrer en négociation tant que le préalable n'est pas accepté ! **AXESS refuse d'entendre et s'entête à avancer sur son projet sans prendre en compte nos propositions.**

Qu'en est-il du  **salaire minimum conventionnel** ? Les employeurs sont-ils prêts à signer un accord permettant au plus bas salaire de débiter sur un SMIC +183 euros ? Réponse d'AXESS : « *le salaire minimum de la future convention unique sera au-dessus de SMIC. Nous travaillons sur le sujet.* » Publiquement, AXESS dit vouloir porter les 183 euros pour tous, mais aujourd'hui en négociation, ils affirment ne pas avoir mandat pour le porter. La CGT dénonce cette position des employeurs, à l'opposé d'une logique de négociation.

Le point sur les 183 euros n'étant pas réglé, l'ensemble des organisations syndicales quittent les négociations.